Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203699-20251208-2025_047-DE

COMMUNE DE TRÉMEUR
(Côtes d'Armor)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CORBEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2025.

Présents : CORBEL Guy - ÉON-SALABERT Fanny - PERRAULT Stéphane - AUBURTIN Jérôme - BASTIEN Carole - CORLOSQUET Chantal - DESAINT DENIS Adeline - DESCHAMPS Marie-Noëlle - FOURNIER Yohann - MEUNIER Romain - POINÇU Sandra - RÉHEL Jean-Paul.

Absents : DAULT Francis (pouvoir à CORBEL Guy) - NOËL Pierrick (pouvoir à PERRAULT Stéphane) - NOËL Philippe

Secrétaire de séance : CORLOSQUET Chantal

Délibération n° 2025-047 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des finances publiques ;

Vu les documents transmis par le comptable public relatifs au recouvrement des créances de la commune ;

Vu la demande d'apurement dans le cadre de la procédure d'admission en non-valeur ;

Considérant que certaines créances demeurent irrécouvrables malgré les démarches engagées par le comptable public ;

Considérant que ces créances concernent notamment des débiteurs se trouvant dans l'incapacité financière d'honorer leurs dettes ;

Considérant que le comptable public a proposé l'admission en non-valeur de ces montants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables, pour un montant total de **25,67 €,** conformément aux états transmis par le comptable public. Ces sommes seront imputées au compte 6541 – Créances admises en non-valeur du budget communal.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Guy CORBEL

MAIRIE DE TREMEUR
Côtes d'Armor

La secrétaire,
Chantal CORLOSQUET
Corlosquet